COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2012

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance: Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD.

Votants: 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations: François KLAEYLE à Malika TRANCHINA,

Véronique DEVIGNES à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,

Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX, Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY, Marc BARRON à Sophie WAKEFORD.

Secrétaire de séance : Geneviève FLEURY

Date convocation: 14 Décembre 2012

N° 2012-077

Objet : prime ravalement de façades campagne incitative

Rubrique: 7.5.2.

Rapporteur : Claude FINANCE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façades déposée par :

- ❖ M. GABAY Bernard, pour un immeuble sis 2 bis impasse des Jardins
 Fleuris.
 - M. RODRIGUES Sergio, pour un immeuble sis 31 Rue de la République.

464

Ces immeubles se situaient effectivement à l'intérieur du périmètre de la campagne de ravalement lors du dépôt du dossier.

En application du règlement d'octroi, la commission cadre de vie - développement économique réunie les 15 novembre et 13 décembre 2012 propose au conseil municipal, au vu du dossier présenté, de fixer la prime comme suit :

- Attribution d'une prime de 1 524,49 euros (15 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 15 332,21 euros, prime plafonnée à 1 524,49 euros en application du règlement d'octroi) à M. GABAY Bernard,
- * Attribution d'une prime de 1524,43 euros (15% du montant TTC des travaux pris en compte soit 15 500 euros, prime plafonnée à 1524,49 euros en application du règlement d'octroi) à M. RODRIGUES Sergio.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- DECIDE de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune à M. GABAY Bernard, pour le montant sus indiqué.
- REFUSE de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune à M. RODRIGUES Sergio.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2012 de la commune.

Date: 14 décembre 2012

Lieu: Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage: 21 décembre 2012

Le Maire,

Jean-Pierre FRANOUX

Accusé de réception en préfecture 054-215403395-20121220-2012-077-DE Date de télétransmission : 24/12/2012

Date de réception préfecture : 24/12/2012